

## Réunion du 19 janvier 2016.

### Etaient présents :

Présents: MM. LOURD D, VIROL H, RAT F.

Mmes : CLUZEAU M, PEYROUNY G, GRACIA CARPALLO L. BOUILLERE L.

Absents excusés : M. DELENCRE L. Mme FAUVEAUX S.

Secrétaire de séance désignée : Mme Myriam CLUZEAU.

M. le Maire ouvre la séance à 20 h 30 en donnant lecture au Conseil du procès-verbal de la réunion du 10 novembre 2015. Celui-ci n'amène aucun commentaire. Il demande au conseil l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour « SDE 24 : réalisation études énergétiques sur bâtiments communaux » - « aliénation CR La Tabathe » - « Devis accessibilité : demande DETR – Aide du Conseil Départemental – Amendes de Police » - « Bornes internet Bouygues ». Le Conseil donne son accord.

### Ordre du jour :

#### **Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour travaux de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sur les bâtiments publics (Mairie et Salle des fêtes) et travaux aménagement (rénovation – embellissement - mise aux normes de sécurité et d'accessibilité) de centre bourg.**

M. le Maire présente au Conseil le projet de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sur les bâtiments publics (Mairie et Salle des fêtes) et travaux aménagement (rénovation – embellissement - mise aux normes de sécurité et d'accessibilité) de centre bourg élaboré par l'Agence Technique Départementale et devis estimatifs auxquels ont répondu 2 entreprises pour les travaux de maçonnerie et 2 entreprises pour l'aménagement paysager.

Il propose à l'assemblée de faire le choix des entreprises et de solliciter auprès des services de l'Etat une subvention au titre de la DETR à hauteur de 40 % du coût des travaux.

Le Conseil après en avoir délibéré décide :

- D'approuver le projet et les devis estimatifs,
- De confier les travaux aux entreprises :
  - DUBUISSON Patrick pour la maçonnerie : pour un montant de 6 940,50 € HT
  - BAILLEUL Gilles pour l'aménagement paysager : pour un montant de 5 744,00 € HT.
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet,
- De solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de la DETR à hauteur de 40 % du coût des travaux soit un montant de :  $12\,684,50 \text{ € HT} \times 40 \% = 5\,073,80 \text{ €}$
- D'adopter le plan de financement suivant :

• DETR	5 073,80 €
• Département pour mise en accessibilité :	5 073,80 €
	—————
Total :	10 147,60 €
Autofinancement :	2 536,90 €
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2016.

#### **Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour travaux de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sur les bâtiments publics (Mairie et Salle des fêtes) et travaux aménagement (rénovation – embellissement - mise aux normes de sécurité et d'accessibilité) de centre bourg.**

M. le Maire présente au Conseil le projet de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sur les bâtiments publics (Mairie et Salle des fêtes) et travaux aménagement (rénovation – embellissement - mise aux normes de sécurité et d'accessibilité) de centre bourg élaboré par l'Agence Technique Départementale et devis estimatifs auxquels ont répondu 2 entreprises pour les travaux de maçonnerie et 2 entreprises pour l'aménagement paysager.

Il propose à l'assemblée de faire le choix des entreprises et de solliciter auprès des services du département une subvention au titre des travaux de mise en accessibilité à hauteur de 40 % du coût des travaux.

Le Conseil après en avoir délibéré décide :

- D'approuver le projet et les devis estimatifs,
- De confier les travaux aux entreprises :
  - DUBUISSON Patrick pour la maçonnerie : pour un montant de 6 940,50 € HT
  - BAILLEUL Gilles pour l'aménagement paysager : pour un montant de 5 744,00 € HT.
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet,
- De solliciter auprès du Conseil Départemental à hauteur de 40 % du coût des travaux soit un montant de : 12 684,50 € HT x 40 % = 5 073,80 €
- D'adopter le plan de financement suivant :

• DETR	5 073,80 €
• Département pour mise en accessibilité :	5 073,80 €
	—————
Total :	10 147,60 €
Autofinancement :	2 536,90 €
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2016.

#### **SDE 24 : Avenant à la convention de transfert de compétence EP et de prélèvement.**

Après présentation par M. le Maire du rapport relatif à l'avenant de la convention de travaux d'éclairage public et au règlement des abonnements et consommations des équipements d'éclairage public,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'avenant n° 1, modifiant l'article 3 de la convention travaux éclairage public relatif au règlement des factures d'électricité des équipements d'éclairage public,
- Autorise le représentant de la collectivité à signer l'avenant,
- Autorise le règlement des factures d'électricité des équipements d'éclairage public par prélèvement à compter de la date de prise en compte de la gestion des factures par le SDE 24,
- Autorise le représentant de la collectivité à signer les documents qui s'y rapportent, convention de prélèvement, mandat de prélèvement SEPA,
- S'engage à prévoir les crédits nécessaires au budget.

#### **Réalisation d'études énergétiques sur bâtiments communaux.**

Un diagnostic préalable gratuit est réalisé par le SDE 24 à partir des factures de consommation électrique. Par la suite et si cela s'avère nécessaire, le SDE peut proposer, par l'intermédiaire d'un bureau d'étude, un diagnostic sur les bâtiments pris en charge financièrement en partie, par le SDE.

#### **Aliénation chemin rural de « la Tabathe » à M. Jean-Paul VIROL.**

M. le Maire fait part au Conseil du courrier adressé par M. JP VIROL en date du 13 janvier 2016, par lequel il demande à se porter acquéreur de la portion de chemin rural située entre les parcelles 332, 331, 330 et 340, 344 menant à la grange dont son fils et lui-même sont propriétaires. M. le Maire explique, à l'instar de M. VIROL, que ce CR n'est pas accessible aux véhicules du fait de sa forte pente et du revêtement en herbe.

M. VIROL et son fils sont propriétaires des parcelles sus-énoncés qui entourent le chemin.  
Après en avoir délibéré, le Conseil :

- Donne son accord à M. Jean-Paul VIROL pour l'acquisition du chemin rural de « la Tabathe » sous réserve des résultats de l'enquête réglementaire qui doit avoir lieu.

#### **Contrat d'occupation d'espace BOLLORE Telecom.**

M. le Maire présente au Conseil le courrier adressé par BOLLORE TELECOM en date du 08 janvier 2016, par lequel l'entreprise propose de louer un emplacement en façade d'un bien immobilier afin de lui permettre d'installer, d'exploiter et de maintenir des équipements destinés à être utilisés notamment pour fournir tout service de communications électroniques à titre principal, connexe ou accessoire.

Le loyer proposé est de 120 €, annuel, forfaitaire et invariable pendant toute la durée du contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- Donne son accord pour signer le contrat de location avec BOLLORE TELECOM,
- Donne pouvoirs au représentant de la Mairie pour signer la convention et tous actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

#### **Lettre des enseignantes concernant les TAP.**

Les enseignantes demandent que les TAP soient faits de 15 h 35 à 16 h 20 afin d'alléger les horaires. Elles sont adressé une lettre par internet à tous les conseillers du RPI en ce sens.

Mme Peyrouny fait remarquer que les horaires actuels avaient été choisis par elles.

Le Conseil estime qu'il n'a pas à se prononcer sur cette question.

#### **Aménagement du territoire scolaire.**

Mme Peyrouny informe l'assemblée du courrier provenant de l'IA sollicitant les élus pour un projet de territoire.

Le Conseil estime que cela n'est pas d'actualité sur notre RPI.

#### **Questions diverses.**

- Journée « A nous les vacances » organisée par le Conseil Départemental.  
Cette journée aura lieu le 25 février à Vergt et concerne tous les enfants de 0 à 15 ans. 9 h – 17 h.
- Vœux du Maire : samedi 30 janvier à 18 h. RV à 14 h pour préparer. Le repas des aînés aura lieu le 28 février..
- La commune recherche une personne pour effectuer le recensement 2016.
- L'appartement au-dessus de la Mairie va être loué : question du changement des radiateurs.

Séance levée à 22 h 35.